

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 15/12/2021 Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

ID: 023-200067189-20211214-BC20211202-DE

BC2021/12/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2021 - Délibération n° BC2021/12/02

<u>Objet</u>: Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet EC'EAU pour financement de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie dans le cadre du groupement de commande avec les Communes membres

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à Pontarion, sur la convocation en date du 07 décembre 2021, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain — GRENOUILLET Jean-Yves — LAPORTE Martine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — SIMON-CHAUTEMPS Franck — SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés: COTICHE Thierry et GAILLARD Thierry.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
. 6		-	-	-	

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020/07/31 en date du 29 juillet 2020, portant délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. »

Vu la délibération n°2021/05/02 du 20 mai 2021 du conseil communautaire autorisant la constitution d'un groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale.

Vu la délibération n°2021/07/01 du 20 juillet 2021 du conseil communautaire portant modification de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale et son plan de financement.

Vu la délibération n°2021/09/06 du conseil communautaire du 28 septembre 2021 validant la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale (adhésion de nouvelles communes)

Vu la délibération n°2021/12/04 du conseil communautaire du 7 décembre 2021 validant la proposition d'attribution de l'accord-cadre n°2021-24.

Le Président informe de l'existence d'un appel à projet EC'EAU (économie circulaire de l'eau) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, des subventions à hauteur de 80% d'aides maximum peuvent être mobilisées sur des projets de réutilisation des eaux non conventionnelles en sens large (eaux usées traitées, eaux pluviales, eaux grises...) en vue de réduire la pression quantitative ou qualitative sur la ressource en eau potable. Pour se faire un dossier finalisé doit être déposé au plus tard le 30/03/2022.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021 Recu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le rateurs d'eau de pluie est ID : 023-200067189-20211214-BC20211202-DE

Considérant que le projet de groupement de commande pour la fourniture de éligible et répond aux critères de sélection de l'appel à projet, à savoir :

- Bénéfices du projet pour les milieux aquatiques : ce projet permet une réduction de la pression des prélèvements d'eau sur les sources et les rivières.
- Approche territoriale, multi-usages et exemplarité, caractères duplicable et transférable à d'autres territoires, intégration dans une démarche de territoire: ce projet est une démarche intercommunale concernant deux bassins versants (Vienne et Creuse). Il va permettre de répondre aux besoins des communes, des habitants et des professionnels. Il est aisément duplicable sur d'autres territoire et il complète les démarches menées par l'intercommunalité pour la préservation des milieux aquatiques (mise en œuvre dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques) et pour l'organisation de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement (étude de transfert eau potable/assainissement sur le point de débuter).
- Prise en compte des différents enjeux (changement climatique, enjeux réglementaires et sanitaires, enjeux sociétaux, etc. Prise en compte de normes existantes dans le domaine): ce projet répond aux besoins de limiter la consommation d'eau potable et d'optimiser l'utilisation de l'eau de pluie dans une perspective de raréfaction de la ressource en lien avec le changement climatique. Les équipements proposés répondent aux normes en vigueur.
- Durabilité du projet et sa reproductibilité: La durée de vie des produits proposés est longue, elle permettra aux usagers de les utiliser plusieurs dizaines d'année. Le fournisseur retenu garantie un process de production éco-responsable, des productions françaises et des matériaux recyclés et recyclables.

Le nouveau plan de financement prévisionnel pour le projet de groupement de récupérateurs d'eau pluviale est présenté ci-après. Les montants totaux restent inchangés car ils correspondent aux montants maximaux du marché n°2021-24 relatif à cette opération.

Dépenses totales prévisionnelles en € HT	Recettes prévisionnelles en € HT		
- Montant maximum du marché n°2021-24 pour	- Région Nouvelle-Aquitaine – 70 % : 201 835,20 €		
récupérateurs d'eau pluvial aériens (lot 1) : 132 225 €	- Conseil Départemental de la Creuse-10 % :		
- Montant maximum du marché n°2021-24 pour	28 833,60 €		
récupérateurs d'eau pluvial enterrés (lot 2) = 156 111 €	- Communauté de communes – 20% : 57 667,20 € €		
TOTAL DES DEPENSES : 288 336 € HT	TOTAL DES RECETTES : 288 336 € HT		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le bureau communautaire :

- → Valide le nouveau plan de financement de l'opération
- → Autorise le Président déposer une candidature à l'appel à projet EC'EAU et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.